

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un bon de commande pour la fourniture et pose d'une pompe à chaleur

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'installer une pompe à chaleur dans la Boulangerie Marguerite situé Place Charles de Gaulle à Chaponnay,

Considérant la proposition financière établie par la société THERMICLIM SUD-EST (69970 Chaponnay) pour un montant de 6 005,00 € HT, soit 7 206,00 € TTC.

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la société THERMICLIM SUD-EST(69970 Chaponnay) pour un montant de 6 005,00 € HT, soit 7 206,00 € TTC en vue d'installer une pompe à chaleur dans la Boulangerie Marguerite situé Place Charles de Gaulle à Chaponnay.
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 21-12-2023,
Le Maire,
Raymond DURAND

*Certifié exécutoire
En préfecture, le 21-12-2023
Et de la publication, le 21-12-2023*

